

ENDURANCE

REUNION CALENDRIER PACA 2017

Compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2016.

Présents : Joseph AÏELLO, François ATGER, Richard AUZET, Martine BONET, Martine CARLES, Nadège CHANEAC, Jacques DAVID, Élodie DURAND, Pascale FALANGA, Jacky GUYON, Marion LESTOURNELLE, Claudine MATHIEU, Michel PAYAN, Pierre PETIT, Léonce PONTET, Christian RADIGUET, Claudie RIVIERE , Christine SALMERON, Bruno SALMERON, Renaldo SAPONE, Bruno TOURRASSE.

Excusés : Franck DAVID (Président du CRE Provence), Aline CRISTIANI, représentée par Claudine Mathieu.

La feuille d'émargement est annexée au compte-rendu.

La séance est ouverte à 20 h par un tour de table, pour la présentation des participants.

Pierre PETIT, Président du CRE Côte d'Azur, préside la réunion.

La fusion des CRE Provence et CRE Côte d'Azur se précise pour fin 2017.

Règlement du calendrier des compétitions d'endurance en région PACA.

Pierre PETIT rappelle que le mode d'attribution des dates de concours est régi par le "règlement calendrier des compétitions endurance PACA". Une lecture détaillée de ces règles est faite par Claudine MATHIEU.

François ATGER signale qu'en réponse à sa question concernant ce règlement, Michel FAUCON a rappelé qu'il était impossible d'empêcher quelqu'un d'organiser une course en même temps qu'une course existante, et qu'il est impossible d'imposer quoi que ce soit.

Michel PAYAN indique que ce règlement est calqué sur celui du CSO, qui a été fait pour remettre de l'ordre dans l'organisation des dates et pour éviter les conflits.

Christian RADIGUET rappelle qu'au niveau international, le calendrier est fixé après concertation, sans cumul de dates.

Jacques DAVID signale que cela permet de régler harmonieusement le calendrier, et qu'il est possible à tout organisateur de saisir une DUC "tardive". Cette demande va directement à la FFE qui prend l'avis du CRE. Celui-ci se prononce en fonction de ce règlement, puis la FFE décide d'accepter ou non le concours. L'aide financière du CRE n'étant attribuée qu'aux DUC "normales" sous réserve qu'elles remplissent toutes les conditions précisées dans le règlement.

Pierre PETIT souligne qu'en CSO par exemple, les commissions cherchent à développer au mieux la discipline, avec l'aide des organisateurs, en proposant un calendrier qui tient compte du nombre de cavaliers susceptibles de participer. Pour cela on peut établir une règle.

Ce règlement est conçu dans cette optique et le CRE refusera une DUC tardive, si la date paraît gêner d'autres concours.

François ATGER termine en disant qu'il est favorable aux concertations et qu'il voulait juste connaître les libertés par rapport au règlement, pour que tout le monde en soit informé.

Élaboration calendrier 2017.

Une ébauche de calendrier est présentée par Claudine MATHIEU, en tenant compte des propositions de dates transmises par les organisateurs "historiques", les dates validées pour les CEI, et les dates des grands concours nationaux déjà fixées, qu'il est judicieux d'éviter.

Martine CARLES, l'organisatrice du Luc, explique qu'elle attendait l'avis du responsable de la Réserve de la Plaine des Maures pour se manifester et elle pose des dates du 24 et 25 juin.

Suite à cette présentation réalisée dans le détail, il est demandé aux autres organisateurs s'ils veulent demander des dates pour organiser leurs concours.

Richard AUZET, organisateur d' "Avignon Le Pontet" indique qu'il n'a pas pris de décision de dates pour l'instant, étant donné que le CRE a refusé toutes ses dates en le considérant comme un paria. Il est donc passé par des DUC tardives en 2016. Il a l'intention d'organiser une course par mois, en alternant CEI et Amateur 1 GP.

Jacques DAVID rappelle que les CEI ne concernent pas le CRE.

Pierre PETIT demande à Richard AUZET de déposer des dates en rappelant qu'il s'agit du calendrier initial, et qu'il a tout intérêt à le faire, sachant que les DUC tardives sont réservées en général aux dates qui n'ont pu être arrêtées.

Richard AUZET indique qu'il veut fonctionner quand il le souhaite, ses manifestations n'étant pas soumises à Autorisation Préfectorale et qu'il va essayer de tenir compte des dates existantes. Il veut continuer son projet sur un grand domaine, avec une boucle de 12 km, en alternant CEI et Amateur 1 GP, à la fréquence de 1 fois par mois, en semaine, pour les cavaliers professionnels qui le souhaitent.

La raison de sa présence à cette réunion est la connaissance des dates des autres concours et il s'engage à ne pas gêner les autres organisateurs.

Claudine MATHIEU répond que ce calendrier est toujours largement diffusé.

Jacques DAVID indique que les dates inscrites aujourd'hui apparaîtront en DUC "normales".

Richard AUZET répète qu'il ne veut pas gêner les autres concours et demande le délai qu'il convient de respecter pour qu'il en soit ainsi.

Claudine MATHIEU répond qu'il est de 15 jours.

Richard AUZET dit qu'il respectera ce délai.

Suite à la nouvelle demande de Pierre PETIT concernant le dépôt de dates au moins dans les mois sans concours prévu, Richard AUZET répond que ses concours sont un concept moderne pour les "pro" et qu'il ne peut à ce jour fixer de dates précises.

Pierre PETIT demande si par rapport à ce projet de calendrier, des organisateurs veulent déposer de nouvelles dates, en reprenant la lecture mois par mois.

Le seul problème apparent concerne le mois d'avril : 3 dates sont proposées : les Mées le 02/04 (sachant qu'Aline CRISTIANI ne peut changer de date à cause des problèmes du canal), Gréoux les 15 et 16 /04 et Miramas les 22 et 23/04, contraint d'avancer la date initialement prévue à cause du Printemps d'Uzès, manifestation elle-même retardée d'une semaine en 2017.

François ATGER après réflexion indique qu'il aurait deux possibilités : le dimanche 9 avril (en SHF uniquement) ou les 10 et 11 juin et demande de laisser provisoirement ces deux possibilités au calendrier dans l'attente de sa décision.

Une copie de ce calendrier provisoire est annexée à ce compte-rendu

Quelques rappels pour les organisateurs.

Claudine MATHIEU et Pierre PETIT rappellent :

- il faut saisir les DUC jusqu'au 15 novembre. Ensuite, du 16 au 30 novembre, les CRE les valident. Toute demande présentée après le 15 novembre est donc traitée "hors délai".
- pour valider une DUC, il faut veiller à ce que le compte organisateur soit crédité de plus de 30 euros.

Michel PAYAN procède à quelques rappels :

- c'est l'organisation qui choisit ses vétérinaires (François ATGER demande s'il est possible d'en avoir une liste, ce à quoi Michel PAYAN répond par l'affirmative).
- les étudiants vétérinaires sont une solution plus économique mais qui demande l'accord du vétérinaire responsable de la course. Celui-ci doit signer la convention de l'étudiant, entre un mois ou deux avant la date prévue des épreuves.
 - la qualité d'un concours passe par celle des vétérinaires présents.
 - les organisateurs peuvent utiliser le système de chronométrage qu'ils veulent. Il en existe un en PACA qui fonctionne bien.

François ATGER signale que dans le département des Alpes de Haute Provence, à cause du règlement fédéral assez flou par rapport aux moyens de secours (ambulance, poste de secours...) les responsables des pompiers appliquent le protocole maximal et exigent une ambulance sur place, en plus du médecin, sachant que les pompiers sont les seuls habilités à intervenir en cas d'accident. Cela augmente considérablement le budget des concours. Il a demandé à Michel Faucon de proposer aux instances fédérales de préciser ces dispositions. Bruno SALMERON indique qu'il en est de même dans les Bouches du Rhône.

Christine SALMERON indique que pour son concours de Port Saint Louis du Rhône, cette année les instances responsables de la sécurité exigent la présence d'une société de sécurité sur le site ainsi que celle de vigiles au repas des cavaliers. Cela représente au minimum un surcoût de 1200 €, qui s'ajoute aux frais habituels.

Jacky GUYON précise que ces freins à l'organisation sont valables pour toutes les disciplines.

Pierre PETIT répond que c'est la Fédération qui prend à sa charge les formalités déclaratives pour les concours inscrits au calendrier et validés (Préfecture, Sécurité...) et que celles-ci sont obligatoires (même en cas de non obligation d'autorisation préfectorale, les autres instances, DDPP, etc ...sont prévenues).

Léonce PONTET aborde le sujet des tarifs des engagements.

Claudine MATHIEU répond qu'ils sont libres et qu'en PACA, les organisateurs les avaient alignés. Elle rappelle qu'ils avaient été augmentés de 5 € en 2013, suite à l'utilisation du chronométrage électronique de CIE qui reverse une part allant de 2 € à 3 € à ATRM, l'exploitant du logiciel utilisé.

François ATGER indique que pour les tarifs SHF, ils étaient fixés depuis toujours et que cette année, les organisateurs ont la possibilité de les augmenter au maximum de 20 €.

C'est un léger mieux pour l'organisation des courses SHF, qui doivent se dérouler sur un autre jour

que les autres courses pour obtenir la dotation, par ailleurs réduite à 350 €. Claudine MATHIEU rappelle que les procédures d'engagement terrain sont fastidieuses et que les organisateurs peuvent aussi majorer le tarif des engagements tardifs.

Léonce PONTET annonce alors les tarifs que le concours de Revest du Bion compte appliquer en 2017, soit une augmentation de 5 € en SHF, une majoration de 5 € pour les épreuves de 60 km Club et Amateur, une majoration de 15 € pour celles de 90 km VI, et de 30 € pour les 90 km en vitesse libre.

Il rappelle qu'il n'est pas normal que les comités d'organisation soient obligés de mettre en place des buvettes et des repas pour arriver à boucler leur budget.

Christian RADIGUET indique que pour sa part il est d'accord pour augmenter les courses "importantes" mais pas les "petites" courses.

Claudine MATHIEU répète que les organisateurs sont libres de choisir leurs tarifs.

Renaldo SAPONE signale que le CDE compte organiser un challenge pour les Alpes de Haute Provence, pour dynamiser les clubs. Cela concerne les épreuves Club poney 10 km et Club 2, les concours concernés étant Les Mées, Gréoux et Revest du Bion. La finale se déroulant en août à Gréoux.

François ATGER répond qu'il est informé de cette réunion, mais n'a pas été consulté pour donner son accord.

Claudine MATHIEU rappelle qu'il existe la Coupe du Var qui fonctionne très bien et fidélise les cavaliers CLUB.

Léonce PONTET demande quel est le nombre de juges nécessaire sur un concours?

Michel PAYAN répond qu'un seul est nécessaire, le Président de Jury, mais qu'il faut prévoir des juges assesseurs aux postes importants, en fonction du nombre d'engagés.

Le Fête de l'Endurance devrait se dérouler en janvier 2017, à Port Saint Louis du Rhône, la date choisie est le 28 janvier.

Suite à la demande de Nadège CHANEAC par rapport au chronométrage effectué par CIE, Claudine MATHIEU indique que les organisateurs qui souhaitent utiliser ce système doivent prendre contact avec elle.

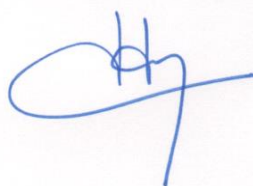
Pierre PETIT lève la séance à 21 h 50, après avoir remercié tous les participants

Secrétaire de séance



Claudie RIVIERE

Président de Séance



Pierre PETIT